



Pour la cause. Pour la communauté.

Mémoire prébudgétaire

Présenté au Comité permanent des Finances de la Chambre des communes

Août 2018

Recommandations

- 1. Qu'un million de dollars par an soit alloué à Statistique Canada aux fins de la collecte et de la diffusion des données relatives aux organismes de bienfaisance, aux organismes sans but lucratif et aux entreprises sociales.**
- 2. Que le gouvernement, plus précisément les ministres des Finances et du Revenu national, mette en œuvre les recommandations du Groupe de consultation sur les activités politiques des organismes de bienfaisance.**
- 3. Que le gouvernement s'engage dans un processus de co-crédation visant à moderniser les lois et les règlements en vertu desquels les organismes de bienfaisance, les organismes sans but lucratif et les entreprises sociales exercent leur activité. Nous estimons un coût supplémentaire de cinq millions de dollars sur deux ans pour le gouvernement fédéral.**

Contexte

Le secteur à vocation sociale — les organismes de bienfaisance enregistrés, les organismes sans but lucratif dédiés au bien public et un nombre croissant d'entreprises sociales — apporte d'énormes contributions économiques et sociales au Canada. Selon les données à notre disposition, le secteur emploie deux millions de Canadiens, ce qui représente plus de 8 p. cent du PIB.

Aucun débat sérieux sur la croissance économique et la compétitivité ne peut faire abstraction des contributions d'un secteur de cette taille ou des défis auxquels il est confronté, alors qu'il exerce ses activités et qu'il touche chaque collectivité partout au Canada. Les gouvernements de tous les partis politiques ont cependant été réticents à admettre que nous sommes un atout économique et non un centre de coût. Ils ont été réticents à s'engager dans les questions qui nous permettraient de fonctionner de façon moderne et viable financièrement.

Les lettres de mandat adressées en 2015 par le premier ministre à plusieurs ministres fédéraux contenaient plusieurs engagements qui, s'ils sont tenus, pourront donner lieu à d'importants progrès et améliorations. Malgré plusieurs processus de consultation, dont certains seront présentés ci-dessous, le temps presse, dans le mandat actuel, pour prendre des mesures concrètes.

Démonstration de l'urgence de la situation

Généralement parlant, les organismes à vocation sociale dépendent de trois sources de revenus : les subventions et les contributions gouvernementales, les dons et, enfin, les activités génératrices de revenus.

Les subventions et les contributions gouvernementales ne sont jamais garanties. Quand elles existent, les conditions dont elles sont assorties et le refus de la majorité des ministères et des organismes de couvrir le coût total des services qu'ils commandent nuisent souvent à la viabilité financière des organismes au lieu de l'améliorer. Des progrès ont été accomplis à cet égard par certains ministères, notamment par Patrimoine canadien et par Affaires mondiales Canada, mais il nous est impossible de compter avec réalisme sur le financement gouvernemental pour assurer la viabilité des organismes.

L'évolution actuelle de la philanthropie est d'une ampleur tectonique. En partenariat avec la Fondation Rideau Hall, Imagine Canada vient de publier [30 ans de don au Canada](#), l'analyse la plus exhaustive du don caritatif au Canada. Bien que les niveaux de don généraux se soient rétablis après la crise financière d'il y a quelques années, le don caritatif provient de plus en plus d'un nombre décroissant de donateurs, principalement de donateurs plus âgés. Les dons des personnes de plus de 70 ans représentent maintenant 4,3 milliards de dollars. Au cours de la prochaine décennie, le remplacement de cette source de revenus posera un défi considérable.

En réalité, pour assurer leur viabilité financière, les organismes devront générer plus de revenus d'autres sources que les gouvernements ou les dons. Cela modifiera radicalement le fonctionnement des organismes et devra s'accompagner, de la part des gouvernements, de la volonté d'adapter et de moderniser les cadres légaux et réglementaires qui entravent de plus en plus les efforts déployés par les organismes pour fonctionner différemment, ainsi que de dialoguer avec le secteur d'une manière plus apparentée à leur dialogue avec les autres secteurs économiques.

Sans cette volonté des gouvernements, ce que notre économiste en chef a qualifié de « déficit social », à savoir l'écart entre les ressources des organismes à vocation sociale et la demande pour les services qu'ils fournissent, se creusera.

Selon des scénarios réalistes, ce déficit social pourrait atteindre 26 milliards de dollars lors de la prochaine décennie. Ce déficit ne se manifestera pas dans les bilans, mais dans les compressions ou l'élimination des services sur lesquels les collectivités et les électeurs des membres du Comité comptent. L'indifférence bienveillante n'est plus une option pour les gouvernements.

Engagements à tenir

Comme cela a été mentionné plus haut, les engagements déjà pris par le gouvernement fédéral peuvent, s'ils sont tenus, améliorer considérablement les perspectives d'avenir des organismes de bienfaisance, des organismes sans but lucratif et des entreprises sociales, ce qui préserverait et amplifierait leurs contributions sur le plan de l'emploi, ainsi que sur le plan économique et social partout au Canada.

Données

Cela fait plus d'une décennie que Statistique Canada a collecté, analysé et diffusé des données exhaustives sur les organismes de bienfaisance et sans but lucratif.

Dans sa plateforme de 2015, le gouvernement actuel a exprimé plusieurs déclarations encourageantes au sujet des données :

- « Nous fonderons nos décisions sur les meilleures données disponibles... »
- « Les décisions de tout gouvernement responsable reposent sur des données fiables. »
- « Des données de qualité nous permettront de prendre des décisions judicieuses. »

Cet accent mis sur les données s'est poursuivi dans la lettre de mandat du premier ministre au ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique. Les priorités suivantes ont été les premières de la liste du ministre : réinstaurer le formulaire long du recensement et améliorer la qualité des données accessibles au public au Canada.

Nous avons élaboré et communiqué à Statistique Canada des recommandations complètes au sujet du type de données sectorielles qui permettraient aux gouvernements et aux organismes comme le nôtre de concevoir des politiques fondées sur des données probantes. Plusieurs organismes de gouvernements provinciaux sont de plus en plus exaspérés par le manque de données actuelles et ont également poussé Statistique Canada à agir. Les fonctionnaires de Statistique Canada se sont montrés disposés à publier à nouveau cette information vitale, mais il faut pour cela que le gouvernement leur indique que cela constitue une priorité et qu'il leur fournisse les ressources adéquates.

Nous demandons au Comité de recommander l'allocation de 1 million de dollars par an aux fins de la collecte et de la diffusion des données relatives aux organismes de bienfaisance, aux organismes sans but lucratif et aux entreprises sociales.

Réforme des activités publiques

Les ministres des Finances et du Revenu national ont été chargés, en 2015, de procéder aux modifications législatives nécessaires pour clarifier et réformer les règles régissant les activités politiques des organismes de bienfaisance enregistrés. Le terme d'activités politiques désigne, en gros, les efforts déployés par les organismes de bienfaisance pour mobiliser le public afin de demander à n'importe quel ordre de gouvernement des changements de la législation et des politiques. On citera, à titre d'exemple, l'organisation de pétitions, de campagnes épistolaires, la publication d'articles d'opinion et la tenue de rassemblements publics.

Les activités politiques n'englobent pas l'appui partisan d'un parti politique ou d'un candidat ou l'opposition partisane à leur encontre. Les organismes de bienfaisance ont demandé clairement le maintien de cette interdiction des activités partisans.

En 2016, la ministre du Revenu national a nommé un Groupe de consultation pour recueillir les opinions et formuler des recommandations sur cette question qui a présenté son rapport à la ministre en mars 2017. Nous soutenons sans réserve les recommandations du Groupe de consultation. Le gouvernement n'y a pas réagi officiellement jusqu'à présent.

En juillet, la Cour supérieure de l'Ontario a invalidé les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui limitent les activités politiques des organismes de bienfaisance en décrétant qu'elles violent la Charte des droits et libertés. Le gouvernement a jusqu'au 15 août pour interjeter appel et, au moment de présenter ce mémoire, nous ne savons pas si le gouvernement a l'intention de le faire.

Que le gouvernement interjette appel de la décision rendue dans le litige de Canada sans pauvreté ou non, les recommandations du Groupe de consultation représentent une voie à suivre mûrement réfléchi et souhaitable.

Nous demandons au Comité de recommander que le gouvernement, plus précisément les ministres des Finances et du Revenu national, mette en œuvre les recommandations du Groupe de consultation sur les activités politiques des organismes de bienfaisance. Aucun coût permanent ne sera à la charge du gouvernement.

Réforme juridique et réglementaire

Les organismes de bienfaisance, en particulier, exercent leur activité dans un régime juridique et réglementaire dépassé. Notre cadre en vigueur repose largement sur l'interprétation faite au 19^e siècle de statuts adoptés au 17^e siècle.

Quel serait l'état, économique ou social, du Canada si les règlements régissant nos télécommunications dataient de l'époque où l'appareil télégraphique était une nouvelle invention prometteuse? Si nos soins médicaux n'avaient pas évolué depuis la découverte des rayons X? Si le droit de vote était réservé aux propriétaires fonciers de sexe masculin? Pourquoi acceptons-nous la nécessité de moderniser et d'adapter constamment notre réflexion et notre cadre politique pour chaque autre aspect de la vie économique et sociale, mais reléguons-nous les organismes de bienfaisance à des conditions d'existence victoriennes archaïques?

Pendant l'élection de 2015, le gouvernement s'est engagé à moderniser les lois régissant les organismes de bienfaisance et sans but lucratif. Cet engagement a été réitéré dans les lettres de mandat des ministres des Finances, du Revenu national et de la Justice.

Le Groupe de consultation sur les activités politiques des organismes de bienfaisance (mentionné plus haut) a recommandé de procéder à l'indispensable modernisation du cadre réglementaire. Le Groupe directeur sur la co-création d'une Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale, qui vient de présenter ses recommandations au gouvernement, a beaucoup entendu parler de cette modernisation nécessaire pour que le gouvernement atteigne ses buts dans ce domaine.

Au début des années 2000, le gouvernement du jour a lancé l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire. Près de 95 millions de dollars ont été investis sur 5 ans, notamment dans le but déclaré d'améliorer le cadre juridique et réglementaire. Malgré l'apparition de nouveaux phénomènes, en particulier dans les domaines de la finance sociale et de l'entrepreneuriat social, les fondements de cette modernisation ont déjà été posés en grande partie. Nous pouvons tirer parti de cet investissement déjà réalisé, intégrer les changements récents et co-créer ce qui surmontera les défis du 21^e siècle.

Nous demandons au Comité de recommander que le gouvernement s'engage dans un processus de co-création visant à moderniser les lois et les règlements en vertu desquels les organismes de bienfaisance, les organismes sans but lucratif et les entreprises sociales exercent leur activité. Compte tenu de l'investissement financier et intellectuel déjà réalisé par les gouvernements et par le secteur, ce processus ne devrait pas durer plus de deux ans.

Nous estimons un coût supplémentaire de cinq millions de dollars sur deux ans pour le gouvernement fédéral.

Conclusion

Les organismes à vocation sociale — les organismes de bienfaisance, les organismes sans but lucratif et les entreprises sociales — n'existent pas à côté de l'économie, ils en constituent plutôt une partie importante et vitale. Les collectivités doivent être prospères et compétitives pour être en santé et fortes.

Notre secteur est aux prises avec un grand nombre des mêmes défis, liés aux caractéristiques démographiques, que les gouvernements et le secteur privé. En revanche, ces défis se manifestent d'une manière unique pour notre secteur et les solutions doivent également être uniques pour nous.

Nous sommes un secteur d'innovateurs – notre rôle est de concevoir et de mettre à l'essai des solutions à certains des défis les plus épineux auxquels les collectivités sont confrontées. Nous sommes prêts à résoudre les défis auxquels nous sommes confrontés nous-mêmes, mais nous ne pouvons pas le faire seuls. Nous ne nous tournons pas vers les gouvernements pour résoudre ces défis pour nous, mais nous nous tournons vers le gouvernement fédéral pour qu'il accepte le changement, change d'idée au sujet de nos contributions et contribue avec nous à libérer entièrement notre potentiel.